ACADÉMIE
DE LIMOGES
Liberté
Égalité
Fraternité

Procédure d'affectation
CAP Arts et techniques du verre option vitrailliste

Lettre de motivation guidée

Le CAP Arts et techniques du verre option vitrailliste fait l'objet d'une procédure spécifique.

L'élève doit notamment faire parvenir une lettre de motivation guidée.

La lettre de motivation doit parvenir à l'établissement d'accueil pour le **1er juin 2024 délai de rigueur**.

1) **Pour quelles raisons souhaitez-vous vous inscrire en CAP Arts et techniques du verre option vitrailliste ? Quel est votre projet professionnel ?**

---

2) **Quelles sont vos qualités pour réussir dans cette formation ?**